

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la **MAISON DES ASSOCIATIONS**, salle Balzac
(indisponibilité de la salle du Conseil municipal pour cause de travaux)

VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022
À 20 h 00

Affiché, le 25 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ❖ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ❖ Adoption des décisions modificatives comptables 2022
- ❖ Détermination des durées d'amortissement
- ❖ Institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement
- ❖ Choix des travaux 2023 éligibles aux subventions
- ❖ Fixation des tarifs communaux :
 - Salle des fêtes
 - Funéraires
- ❖ Revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public (gaz)
- ❖ Remplacement et maintenance des copieurs de la mairie
- ❖ Attribution d'une aide sociale (n° 01-2022)
- ❖ Rapport des commissions
- ❖ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquetet-Jouzeau

